



Séance du Conseil municipal d'Avusy du 8 mai 2017

Procès-verbal

Présents	M. Patrick FISCHLER, président M. Serge GUINAND, vice-président Mme Françoise CERUTTI M. Joël PÜRRO Mme Adélaïde CRUCHON Mme Claire-Lise HALDEMANN Mme Ursula ZIELAZEK M. Thierry BUBLOZ M. Jacques HUTIN M. Philippe ISELI M. Olivier JUNGO M. Daniel MENETREY M. Claude-André MEYER	Exécutif	M. René JEMMELY, maire M. Didier FLECK, adjoint M. Olivier GOY, adjoint
		Secrétaire	M. Henri GANGLOFF
		Procès-verbaliste	Mme Wanda STRYJENSKA

Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mars 2017
 2. Communications du bureau du Conseil municipal
 3. Communications de l'Exécutif
 4. Propositions de l'Exécutif
 - Présentation des comptes de l'exercice 2016 en première lecture
 - Délibérations**
 - D 04-2017 P Approbation des comptes 2016
 - D 05-2017 P Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2016 et des moyens de les couvrir
 5. Election des membres du bureau du Conseil municipal
 6. Propositions de motions et de résolutions
 7. Communications des commissions
 8. Fixation des dates des prochaines commissions
 9. Questions et divers
-



La séance est ouverte à 18h30, par M. Patrick FISCHLER, président.

1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mars 2017

M. GUINAND fait remarquer que le point 7.4 (commission économie et agriculture) est répété au point 7.5 (à éliminer). Ainsi le point 7.6 (commission ad hoc terrains Portier) devient 7.5 ; le point 7.7 devient le point 7.6.

M. PÜRRO note une modification au point 7.6 (devenu 7.5) concernant la mise à jour du cahier des charges qui ne sera pas validé lors de ce conseil, mais lorsqu'il sera terminé (pas de date fixe).

Les conseillers n'ont plus de remarques à apporter, le procès-verbal du 21 mars est accepté avec ces corrections à l'unanimité des membres présents (12).

2. Communications du bureau du Conseil municipal

2.1 Sablrière du Cannelet – Aménagement Forestal

M. FISCHLER raconte que la séance du 29 mars avec la commission aménagement du Grand-Conseil s'est bien déroulée et ce fut une bonne intervention. La commune a été surprise de la méconnaissance des députés sur cette problématique. M^e Mégevand a su exposer et argumenter la situation avec brio, afin de bien éclairer les enjeux et renseigner chacun. Ces informations nombreuses et utiles semblaient nécessaires spécifiquement pour les nouveaux députés.

2.2 TiSA (Trade in Services Agreement)

M. FISCHLER a reçu un courrier d'un groupement intitulé « STOP TiSA » concernant l'Accord sur le Commerce des Services (ACS), connu sous son acronyme anglais TiSA, qui est un traité international sur le commerce des services publics et qui est en négociation actuellement par 50 pays dont la Suisse. Il vise la privatisation des services publics et à soumettre chaque secteur aux règles de la libre concurrence. Ce groupement « STOP TiSA » veut intervenir contre ce projet. Des communes du Canton de Genève ont déjà approuvé ou vont dans le sens d'une libéralisation de tous les secteurs, soit une privatisation des services publics. Par contre les communes de Carouge, Meyrin, Ville de Genève, Plan-les-Ouates, Puplinge s'y opposent. Le Grand-Saconnex et Meinier ont voté une résolution pour écrire au Conseil fédéral afin de lever le secret sur ces négociations. Le site du SECO donne la position de la Suisse qui soutient ces négociations. **M. FISCHLER** propose de préparer une résolution, indiquant la prise de position de la commune, qui sera votée lors du prochain conseil, après que tous aient pu s'informer. Les documents du groupement « STOP TiSA » sont à votre disposition.



2.3 Nouveau plan comptable MCH2

M. FISCHLER annonce la communication faite par l'Ifage d'un cours MCH2 concernant le nouveau plan comptable adopté par la plupart des cantons et communes suisses. Ce cours a pour but de former des spécialistes en méthodologie et normes comptables dans le cadre des entités publiques.

Sur la demande de **M. JEMMELY**, M. GANGLOFF vérifiera si un cours d'introduction générale à ce nouveau plan comptable, donné par le service de surveillance des communes, n'est pas déjà prévu pour les conseillers municipaux.

2.4 Location des salles communales

Des demandes ont été faites à **M. GUINAND** concernant la location de salles communales. Il demande que la procédure soit clarifiée.

M. JUNGO rajoute qu'un loueur de la grande salle s'est vu attribuer des frais supplémentaires pour la gestion de la régie à raison de 70.-/h.

M. JEMMELY confirme qu'en effet si la personne louant la salle communale souhaite utiliser la régie et n'a pas les compétences pour utiliser les éclairages ou la sonorisation, elle doit louer les services d'un spécialiste qui fixe ses tarifs à l'heure. Il ajoute qu'au mois de novembre, toutes les sociétés de la commune se réunissent et donnent leurs dates préférentielles de réservation. Toutes ces dates sont discutées entre tous puis arrêtées. Si une société modifie ses dates, la nouvelle date est derechef rediscutée avec toutes les autres sociétés communales. Ce n'est qu'après un accord entre toutes ces sociétés, que les salles communales peuvent être louées à d'autres personnes.

Lors de la dernière séance de fixation des dates, le représentant d'une société a proposé le premier sa date car il devait partir pour une autre séance. Sa proposition a été approuvée par tous les autres participants car sa date ne posait aucun problème.

La règle est la priorité aux sociétés communales, ensuite aux privés et habitants de la commune dès le début décembre. Pas de location les deux mois d'été, soit après les promotions et jusqu'à la rentrée scolaire, pour effectuer les réparations et le nettoyage. De même pendant les deux semaines des vacances de Noël, pas de location. Il est strictement interdit de fumer dans les locaux publics que sont les salles communales et il a été décidé de ne plus louer à ceux qui ne respectent pas cette règle. Des aménagements extérieurs sont souvent présents pour la respecter, les jeunes savent très bien s'organiser (cendriers, sièges, tables,...) et cela ne pose pas de problème.

3. **Communications de l'Exécutif**

3.1 Plan directeur cantonal

M. JEMMELY annonce que le plan directeur arrive à bout touchant, bien qu'il ait été difficile de se mettre d'accord entre les sept communes. Vous allez recevoir dans les prochains dix jours le type de résolution qui sera proposée. La commission ad hoc devra se réunir et la résolution approuvée devra être envoyée avant le 16 juin. La question de la date du prochain conseil se pose : soit on l'avance d'une semaine, soit une séance extraordinaire doit être prévue pour



discuter du plan directeur. La résolution comprend environ trois pages dont la première partie concerne le préambule commun à la Champagne.

M. PÜRRO suggère d'avancer la date du prochain conseil étant donné la surcharge des agendas au mois de juin et le fait que cette résolution sera déjà discutée en commission.

M. FISCHLER précise que la date du conseil serait alors le mardi 13 juin.

Vote en faveur d'une réunion du conseil communal avancé d'une semaine, soit le 13 juin :

11 **oui** / 1 abstention

3.2 Révision des statuts de l'ORPC

M. FLECK rapporte que les communes concernées se préparaient à mettre à l'ordre du jour cette révision des statuts de l'ORPC avec les modifications ajoutées, lorsque la commune de Cartigny a demandé la modification de plusieurs détails, ce qui reporte toute décision, peut-être au mois de juin si tout va bien.

3.3 Concept opérationnel cantonal de défense incendie et de secours

Concernant le concept opérationnel cantonal de défense incendie et de secours voulu par le département de Pierre MAUDET et relayé par l'Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPPAM), présenté en commission de sécurité de l'ACG, puis en plénière, et qui doit retourner en commission le 16 mai, **M. FLECK** explique qu'il comporte en résumé deux axes principaux : des mesures doivent permettre aux professionnels de mener leur mission dans les délais fixés par la confédération, et une nouvelle articulation entre sapeurs-pompiers professionnels et volontaires doit voir le jour. Ces réformes sont portées par le SIS. Il y a quelques réticences chez les sapeurs-pompiers volontaires qui ne contestent pas la nécessité de ces modifications, mais considèrent que certaines spécificités ou aptitudes ne sont pas suffisamment prises en compte.

Deux arrondissements, Arve-Lac et Arve-Rhône, sur trois s'opposent à ce concept sous sa forme actuelle. Ainsi d'autres séances sont prévues et **M. FLECK** informera le conseil du suivi de l'affaire. Sachant que tout ce qui est d'ores et déjà envisagé a un coût, celui-ci se reportera très probablement dans nos budgets respectifs.

M. FISCHLER demande si l'information est diffusée à l'ensemble du corps des pompiers et/ou donnée aux pompiers.

M. FLECK répond que probablement pas, car en l'état ce ne sont que des débats.

M. FISCHLER le déplore et remercie **M. FLECK** de son rapport, car cette explication était attendue.

3.4 Répartition des tâches cantonales-communales

M. GOY éclaire sur une information de l'ACG : le Canton a fait une proposition concernant d'une part un transfert de propriété de certaines des routes cantonales aux communes, qui seraient responsables de leur aménagement et de leur entretien, et d'autre part la hiérarchisation des réseaux communaux, structurants, etc., qui déterminera les niveaux de compétences de la commune en matière d'aménagement et d'entretien des routes.

Exemple : la route de Sézegnin deviendrait communale, mais le Canton garderait les compétences sur cette route. Avec ce nouveau transfert des tâches, se serait à la commune de réfléchir sur



l'aménagement et l'entretien, de récolter tous les devis et les études, puis au Canton de décider. L'inverse existe également où la commune proposerait un aménagement et le Canton préaviserait. La proposition du Canton n'a pas satisfait la majorité des communes, ainsi le dossier reste toujours ouvert et les débats continuent, car cette nouvelle répartition des tâches va amener de nombreux nouveaux coûts, les communes devant faire le travail en amont, comme pour le guichet unique qui gérait les demandes d'autorisation de manifestation, qui a été supprimé.

M. GUINAND demande si une bascule fiscale est également prévue.

M. GOY pense que ce sera le cas, mais le projet est loin d'être adopté. Est-ce que la bascule fiscale sera proportionnelle au niveau de compétence donné, personne ne le sait.

M. HUTIN demande s'il reviendrait à la commune de financer une ouverture de route décidée par le Canton.

M. GOY présuppose que oui excepté si cela concerne une conduite cantonale qui passerait sous la route.

4. Propositions de l'Exécutif

4.1 Approbation des comptes de l'exercice 2016

M. FISCHLER annonce qu'il y aura deux délibérations prévues concernant ces comptes.

- D 04-2017 P Approbation des comptes 2016.
- D 05-2017 P Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2016 et des moyens de les couvrir.

La commission finance les a examinés et présente son rapport.

M. BUBLOZ indique que les membres de la commission finance se sont réunis le 26 avril dernier, pour examiner les comptes de l'année 2016. Toutes les questions de la commission finances ont trouvé des réponses satisfaisantes et figurent dans les notes explicatives.

M. BUBLOZ explique qu'un nouveau plan comptable sera mis en place pour l'année 2018 prévoyant la dissolution d'une partie importante de la provision fiscale. Ce montant va se retrouver en bonus exceptionnel l'année prochaine. En effet, aujourd'hui la commune a le droit de provisionner à 100% le reliquat fiscal, mais dès la mise en place du nouveau plan comptable, la provision ne s'élèvera plus qu'à 30% au maximum. Cette situation élèvera le bonus à près de CHF 800'000.-, dont la gestion devra être décidée par le conseil et la commission finances.

M. BUBLOZ mentionne le travail effectué par l'Exécutif rassemblant le coût de toutes les sociétés actives sur la commune. La commission finances l'a examiné et mentionne le coût du RUGBY qui est le plus élevé de toutes les sociétés actives sur la commune, celui-ci s'élevant annuellement à environ CHF 65'000.-. Ce montant peut permettre un débat sur sa pertinence, si le conseil le souhaite.



Il est pour le surplus rappelé que les commissions doivent présenter leurs souhaits en matière de budget bien plus tôt afin que ceux-ci puissent être inclus dans le budget communal qui sera voté par le Conseil.

Les conseillers n'ayant pas de remarque à formuler, **M. FISCHLER** lit le projet de délibération relative à l'approbation des comptes 2016 :

Vu le compte administratif pour l'exercice 2016 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,

Vu le compte rendu financier pour l'exercice 2016 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département présidentiel,

Vu le rapport de la commission des finances du 26 avril 2017,

Vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

et c'est à l'unanimité des membres présents (12), que le Conseil municipal

DECIDE

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2016,
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2016 pour un montant de Fr. 3'957'119.95 aux charges et de Fr. 4'400'050.87 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à Fr. 442'930.92.
3. D'approuver le compte d'investissement 2016 pour un montant de Fr. 0.00 aux dépenses et de Fr. 0.00 aux recettes, les investissements nets s'élevant à Fr. 0.00.
4. D'approuver le financement des investissements nets de Fr. 0.00 par l'autofinancement à raison de Fr. 1'162'304.92 au moyen de la somme de Fr. 719'374.00 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à Fr. 442'930.92.

L'excédent de financement s'élève à Fr. 1'162'304.92.

5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à Fr. 442'930.92 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2016.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2016, totalisant à l'actif un montant de Fr. 31'359'645.80 qui se compose de :

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	Fr.	18'001'578.04
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	Fr.	13'358'067.76
- Avances aux financements spéciaux (nature 18)	Fr.	0.00
- Découvert (nature 19)	Fr.	0.00
Total de l'actif	Fr.	31'359'645.80

Et au passif un montant de Fr. 31'359'645.80 qui se compose de :

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	Fr.	334854.47
- Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	Fr.	13'769'500.00
- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	Fr.	24'057.60
- Provisions (nature 24)	Fr.	2'180'021.98
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	Fr.	1'830'259.02



- Fortune nette (nature 29)	Fr.	13'220'952.73
Total du passif	Fr.	31'359'645.80

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2016 à Fr. 0.00.

4.2 Approbation des crédits budgétaires supplémentaires

M. FISCHLER lit le projet de délibération relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2016 et des moyens de les couvrir:

Vu les articles 30, al. 1, lettre d et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le rapport de l'organe de contrôle sur la vérification des comptes de l'exercice 2016,

Vu le rapport de la commission des finances du 26 avril 2017,

Sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal d'Avusy réuni en séance ordinaire le 8 mai 2017

DECIDE

Par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions,

1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2016 suivants pour un montant total de Fr. 179'283.04, soit :

01	CONSEIL MUNICIPAL		
01.0.300.01	Jetons de présence des commissions	Fr.	840.00
02	MAIRE ET ADJOINTS		
02.0.300.00	Indemnités aux maire et adjoints	Fr.	265.40
02.0.303.00	Ass. sociales, AVS/AI/APG/Chômage	Fr.	2'036.95
02.0.304.00	Caisse de pension / prévoyance AXA	Fr.	3'799.80
05	ADMINISTRATION GENERALE		
05.0.301.00	Traitements du personnel	Fr.	726.05
05.0.313.01	Articles pour la revente Poste	Fr.	3'988.20
05.0.318.00	Honoraires et prestations	Fr.	34'448.95
08	IMMEUBLES PATRIMOINE ADMINISTRATIF		
08.0.314.00	Entretien immeubles par des tiers	Fr.	27'376.65
08.0.316.00	Locations parking CCA + divers	Fr.	4'080.40
14	INCENDIE ET SECOURS		
14.0.313.00	Achat fournitures et marchandises	Fr.	325.85
16	PROTECTION CIVILE		
16.0.352.00	Fonctionnement centre intercomm.	Fr.	548.00
21	ECOLES PUBLIQUES		
21.0.313.00	Achat fournitures et marchandises	Fr.	1'806.72



21.0.319.00	Frais divers	Fr.	416.00
21.0.352.00	Frais de piscine	Fr.	400
30	ENCOURAGEMENT A LA CULTURE		
30.0.365.00	Subv. Instit. culturelles privées	Fr.	2'560.00
33	PARCS ET PROMENADES		
33.0.315.00	Entretien objets mobiliers	Fr.	1'195.33
34	SPORTS		
34.0.363.00	Activités sport. / Journées de ski	Fr.	5'375.03
35	AUTRES LOISIRS		
35.0.318.00	Sorties et Noël des aînés	Fr.	964.80
54	INSTITUTIONS POUR LA JEUNESSE		
54.0.318.01	Restaurant scolaire	Fr.	36'368.45
62	ROUTES COMMUNALES		
62.0.313.00	Achat fournitures et marchandises	Fr.	1'188.95
62.0.314.00	Entretien immeubles par des tiers	Fr.	22'152.60
65	TRAFIC REGIONAL		
65.0.313.10	TPG, achats billets UNIRESO	Fr.	664.00
65.0.366.00	Subventions UNIRESO	Fr.	1'100.00
71	APPROV. ET PROTECTION DES EAUX		
71.0.312.00	Eau des fontaines	Fr.	2'192.70
71.0.314.00	Entretien immeubles par des tiers	Fr.	1'320.98
90	IMPOTS		
90.0.346.00	Comp. financ. communes françaises	Fr.	5'534.38
95	IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER		
95.0.312.00	Eau, énergie, combustibles	Fr.	663.15
95.0.314.00	Entretien immeubles par des tiers	Fr.	16'943.70

2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

M. FISCHLER remercie tout spécialement la commission des finances pour son excellent rapport, ainsi que le Conseil qui a une grande confiance dans sa commission, laquelle fournit un important travail afin de simplifier la compréhension de ces sujets difficiles.

5. Election des membres du bureau du Conseil municipal



5.1 Succession à la présidence du Conseil

M. FISCHLER termine au 31 mai 2017 sa fonction de président du Conseil. **M. GUINAND**, actuellement vice-président du Conseil, est proposé en tant que président.

Vote en faveur de **M. Serge GUINAND** pour la présidence du Conseil au 1^{er} juin 2017 au 31 mai 2018:

11 oui / 1 abstention

M. FISCHLER se fait le porte-parole du groupe « Entente Unie pour Avusy » qui le propose pour la vice-présidence.

M. GUINAND, sans remarque ni question des conseillers, lance le vote en faveur de **M. Patrick FISCHLER** pour la vice-présidence :

12 oui (à l'unanimité des présents)

6. Propositions de motions et de résolutions

Aucune

7. Communications des commissions

7.1 Commission finances

Rien à ajouter au rapport déjà présenté sous point 4.

7.2 Commission sociale, scolaire, civisme et sécurité

Mme CERUTTI explique que la soirée à thème pour les enfants de 8 à 12 ans, bien qu'elle se soit bien passée, a eu une importante déficience de participation, soit environ dix enfants seulement. La question de savoir si la commission en fait trop ou pas assez, ou si d'une façon générale il n'y a pas de demande, reste tout à fait pertinente.

Mme HALDEMANN explique que la commission a renoncé à organiser une manifestation pour la fête de la musique (23-24-25 juin 2017) étant donné l'expérience de l'année précédente (faible participation, en même temps que le tournoi de foot). Une nouvelle idée a émergé, celle de présenter, à une autre date, tous les musiciens ou nombreux groupes de musique de la commune qui ne sont jamais libres lors de la fête de la musique. À réfléchir.

7.3 Commission aménagements et travaux

M. MEYER expose que les devis pour l'entretien des chemins des Sables (CHF 70'000.-) et des Lizardes (CHF 30'000.-), ont été examinés. La commission pense à l'unanimité que ces réfections sont nécessaires.

M. GOY remarque que ces montants couvrent la totalité du budget prévu et qu'il faudra certainement prévoir un crédit supplémentaire.



M. JEMMELY confirme que sur les CHF 100'000.- de budget pour l'entretien des routes, une partie a déjà été utilisée ; ces réfections de chemins devant être réalisées, il faudra prévoir un crédit budgétaire supplémentaire.

7.4 Commission économie et agriculture

M. MENETREY s'enquiert sur la nouvelle brochure d'Avusy pratique.

M. GANGLOFF précise que la version définitive ne pourra sortir le 15 mai tel que prévu, mais vraisemblablement vers la mi-juin.

M. MENETREY annonce que la commission va organiser cette année, le 30 septembre 2017, la journée des entreprises, comme déjà organisée en septembre dernier.

7.5 Commission environnement

M. JUNGO annonce que la sortie pour la sensibilisation concernant la Renouée du Japon aura bien lieu ce samedi. Rendez-vous à tous à 9h00 à la salle des commissions. Le tout-ménage a été envoyé et bien reçu.

7.6 Commission ad hoc Sablière du Cannelet

M. GUINAND : la commission planche sur un courriel ou courrier informatif à tous les députés du Grand Conseil car, selon les retours, une opinion est difficile à se faire par manque d'informations précises.

M. JEMMELY précise que bien que deux parcelles adjacentes au Bois-de-Bay soient mises en vente, leur superficie n'est pas suffisante pour absorber l'activité de recyclage. Il propose, suite à plusieurs consultations, d'envoyer absolument ce courrier informatif à tous les députés car on observe qu'ils associent « emplois supplémentaires » au « déclassement des parcelles de zone agricole en zone industrielle », alors que l'exploitant actuel n'engage pas. Tous les transports de l'entreprise Maury n'ont pas de lien avec la Sablière du Cannelet et n'augmenteraient pas la main-d'œuvre locale.

M. GOY propose d'écrire également au secrétariat du Grand Conseil, ce qui permet au député de demander la lecture du courrier en séance, donnant l'information à tous.

M. JEMMELY lit le courrier du GESDEC : il n'y a eu qu'une seule analyse à la Sablière sur les dix dernières années, l'unique échantillon analysé contenait des métaux lourds ; il est précisé que les installations, illégales, n'ont pas été contrôlées. L'épandage des boues avait été interrompu pour leur trop forte teneur en métaux lourds. Affaire à suivre.

7.7 Commission ad hoc terrains Portier

M. PÜRRO : la séance a été reportée car M. Tanari n'était pas disponible.

M. JEMMELY précise que les statuts de la Fondation ont été approuvés par la commission du Grand Conseil et vont passer en plénière tout prochainement.

7.8 Commission ad hoc plan directeur cantonal (PDCn 2030)

M. HUTIN : la commission, lors de sa dernière réunion, s'est surtout informée auprès de l'exécutif, a rassemblé tous les documents qui restent à étudier, et a constitué quatre brochures



mises à disposition de tous, à la Mairie. Cette centralisation d'informations et mise au courant était essentielle pour concrétiser le travail à effectuer.

M. GOY spécifie que le plan directeur communal, qui selon la loi doit être révisé tous les dix ans, est accessible en pdf sur le site de l'état de Genève et est en lien avec le plan directeur cantonal.

M. JEMMELY confirme l'importance de s'imprégner de ce plan directeur communal afin que d'ici l'automne, on puisse le réviser.

8. Fixation des dates des prochaines commissions

- Commission sociale : 15 mai à 20h
- Commission travaux aménagement : 20 juin à 20h30
- Commission environnement : 23 mai à 20h30
- Commission finance : aucune séance prévue
- Commission ad hoc Sablière du Cannelet : 17 mai à 20h15
- Commission ad hoc terrains Portier : 22 mai à 18h
- Commission économie et agriculture : 19 juin à 20h
- Commission ad hoc PDCn 2030 : en fonction de la distribution du rapport, mais avant le 13 juin

9. Questions et divers

9.1 **M. BUBLOZ** a une question pour l'exécutif concernant la mobilité douce, vu l'avancement du projet concernant le trajet au chemin des Sables : où en est la motion déposée stipulant une modération du trafic dans le village (30 km/h à Athenaz par ex., montée du Renfort, mobilier urbain, ...) ?

M. JEMMELY fait remarquer que le mobilier urbain ne peut être envisagé dû au trafic de bus, qu'une limitation à 30 km/h ne sera vraisemblablement jamais respectée, et qu'un radar mobile a été acheté.

M. GANGLOFF précise que ce radar a eu un souci de batterie et qu'il doit subir un dernier réglage de visée avant de pouvoir être installé.

M. JUNGO souhaite qu'une réflexion globale soit encore menée sur le sujet englobant le ralentissement du trafic sur le chemin du Creux-du-Loup ou la sécurisation du virage au carrefour d'Athenaz, entre autres.

M. HUTIN pense que la discipline personnelle de chaque chauffeur est essentielle pour la sécurité. Le danger ne vient pas des lieux mais du comportement des conducteurs (excès de vitesse, rouler à gauche, ...). Que faire à ce niveau-là ?

M. JEMMELY explique qu'une sur-signalisation n'est pas la solution et cela a déjà été discuté.

M. PÜRRO a vu un conducteur prendre le giratoire à l'envers.

Mme HALDEMANN constate également la dangerosité du virage au carrefour d'Athenaz où les personnes attendent le bus, ainsi que le contour qui mène à l'entrée du parking public d'Athenaz



où les chauffeurs mordent la ligne, sans visibilité. Une continuation du chemin des Sables jusqu'à l'entrée d'Athenaz, sur la route de Forestal, pour protéger les piétons du trafic, serait un bienfait.

M. GANGLOFF informe que trois poteaux sont déjà prévus vers la haie. L'entrée du parking public n'a par contre pas été jugée dangereuse par les services de l'État.

M. JEMMELY suggère d'observer déjà le nombre de personnes qui vont utiliser le chemin des Sables, à pied et à vélo, avant de penser à une continuité.

M. HUTIN constate qu'en haut de la douane de Sézegnin, où un stop est dessiné sur la route, très peu de personnes s'exécutent. Alors que ce coin est dangereux, la discipline des chauffeurs est bien plus difficile à contrôler, la signalétique ne suffit pas.

M. JUNGO remercie pour toutes ces réponses et ce débat mais pense qu'une réflexion encore plus générale devrait être entreprise pour le tout (combattre les incivilités des conducteurs, la vitesse, ...) afin que les villages restent beaux (sans peinture sur les routes et panneaux dans tous les champs).

S'ensuit une discussion sur les constatations faites par chacun sur des conducteurs dangereux sur des petits chemins de la commune, sur les faux sentiments de sécurité, sur le coût exorbitant des trottoirs, sur l'inutilité des zones 30 km/h,...

M. BUBLOZ termine en constatant que l'ampleur de cette discussion mérite très certainement un autre débat car chacun a encore beaucoup à dire sur la sécurité du trafic dans la commune.

Mme CERUTTI clôt la discussion en suggérant de faire paraître dans le journal des informations à ce sujet afin de sensibiliser les coureurs, promeneurs, cavaliers sur le fait qu'ils sont invisibles à la tombée de la nuit.

9.2 **Mme ZIELAZEK** s'interroge si la montre offerte par Rolex peut être placée dans la commune, et souhaite voir les plans afin que la commission puisse décider.

M. JEMMELY répond que les plans sont à disposition, et la place prévue pour cette œuvre d'art est dans la salle des mariages, mais sa remise en fonction coûte CHF 70'000.- selon l'ancien devis.

M. FLECK ironise sur le fait qu'une demande de soutien financier pourrait être faite à la Fondation Wilsdorf.

9.3 **M. JUNGO** remercie chaleureusement la commission des finances pour l'immense travail qu'elle a fourni, ainsi que l'exécutif et le secrétaire général.

9.4 **M. GOY** remercie **Mme CERUTTI** d'avoir représenté les autorités communales lors du vernissage de la laiterie et félicite les participants à la 40^{ème} course du coteau ; il espère que le cadeau était à la hauteur de leurs efforts.

9.5 **M. FLECK** remercie **M. FISCHLER** pour sa superbe organisation pour la sortie du CM. D'autre part, il pense que nous avons la chance d'être dans une commune très riche en manifestations de toutes sortes, mais se désolé de constater que presque rien ne paraît dans les journaux (GHI, Tribune, Le Courrier, ...). Afin de pallier à cette absence, il aimerait proposer aux sociétés organisatrices d'évènements, de préparer à l'avance quelque chose à publier, que la Mairie transmettrait aux journaux.



- 9.6** Mme CERUTTI remercie la commission finances pour le travail effectué et **M. FISCHLER** pour son année de présidence.
- 9.7** M. HUTIN remercie également **M. FISCHLER** pour sa présidence.
- 9.8** M. GANGLOFF propose de placer sur la table des commissions des feuilles de présence afin que celles-ci soient remplies et données à la Mairie à la fin des séances, ceci afin de faciliter la tâche du décompte des jetons de présences des conseillers communaux.
- 9.9** M. JEMMELY informe sur l'aménagement prévu à Champlong : comme demandé par le CM, l'architecte paysagiste mandaté a finalisé le cahier des charges pour la demande de soumission. **M. JEMMELY** rencontre la DGT demain car le projet empiète sur le domaine public et va voir avec eux ce qui est réalisable. Le projet est à bout touchant, la demande de soumission va se réaliser incessamment. Si les autorisations sont données, les travaux commenceront au mois de septembre. Les SIG sont également consultés pour la mise en place d'un éventuel arrosage automatique, ce point sera différé probablement et réalisé lors des changements de canalisations, vu leur ancienneté, qui doivent se faire.
- 9.10** Mme HALDEMANN pose la question de la sortie des aînés. Elle aura lieu le 22 juin.
- 9.11** M. FISCHLER remercie les conseillers pour la bonne entente de tous durant son année de présidence et soutient M. GUINAND pour sa présidence à venir.

La séance est close à 20h15.

Le président

Un conseiller

Le secrétaire